

LA LAÏCITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Formations courtes qualifiantes : Droit

Depuis la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, la formation au principe de laïcité est devenue obligatoire pour tous les agents publics. Cette obligation s'inscrit dans un objectif fondamental : garantir le respect des valeurs républicaines dans le service public, tout en sécurisant les pratiques professionnelles au quotidien.

Nous proposons une formation complémentaire axée sur des situations concrètes et des cas pratiques pour permettre à chaque professionnel de pouvoir être outillé.

En deux journées, cette formation vous apporte les repères indispensables pour **comprendre le cadre juridique de la laïcité, maîtriser vos obligations de neutralité** en tant qu'agent public, et **adopter la bonne posture face à des situations délicates** : port de signes religieux, demandes d'aménagement, réactions d'usagers...

Rythmée par des mises en situation concrètes, des jeux de rôle et des échanges entre participants issus des trois versants de la fonction publique, cette formation vous permettra de **réagir avec justesse et professionnalisme**, sans confrontation ni évitement, et de connaître les bons relais internes : référents laïcité, encadrement, ressources officielles.

Une formation essentielle, courte et opérationnelle, pour inscrire durablement le principe de laïcité dans votre pratique quotidienne du service public.

Prochaine session (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits) :
16 et 17 septembre 2026

Durée : 2 jours
Tarif : 980 € net de taxe

Les inscriptions sont ouvertes



JE M'INSCRIS

Information : [✉ formations.courtes1@univ-paris1.fr](mailto:formations.courtes1@univ-paris1.fr)

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)

Études de cas pratiques, mises en situation, analyses et critiques réalisés tout au long de la formation. Le dernier jour un test écrit d'évaluation des acquis sera proposé aux stagiaires

Une attestation de suivi de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Présentation

Objectifs

- Distinguer les principes fondamentaux de la laïcité applicables dans la fonction publique.
- Identifier les obligations de neutralité dans le cadre de son exercice professionnel.
- Réagir de manière appropriée à des situations professionnelles mettant en jeu les principes de laïcité.
- Sécuriser les pratiques professionnelles et les décisions administratives

Les + de la formation

- Une formation concise, concrète et immédiatement mobilisable
- Des mises en situation et cas pratiques pour renforcer l'appropriation
- Richesse des échanges entre participants issus de différents versants de la fonction publique

Organisation

Contrôle des connaissances

Membres de l'équipe pédagogique

Malika Kachout, juriste spécialisée et enseignante

Anne Severs, médiatrice, préalablement avocate en Droit social puis directrice juridique Europe du Sud et DRH France chez FedEx.

Admission

Conditions d'admission

Prérequis

Expérience depuis au moins un an dans la fonction publique.

Modalités d'inscription



JE M'INSCRIS

Information : [✉ formations.courtes1 @ univ-paris1.fr](mailto:formations.courtes1@univ-paris1.fr)

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez prendre contact avec notre référente handicap : [✉ rafcps@univ-paris1.fr](mailto:rafcps@univ-paris1.fr). Nous pouvons adapter le parcours de formation à votre situation.

Public cible

Tous les agents publics, encadrants ou non, responsables RH, responsables d'équipements publics (écoles, centres sociaux, médiathèques, équipements sportifs...).

Tarifs

980 Euros net de taxe

Intra possible : [✉ formations.courtes1@univ-paris1.fr](mailto:formations.courtes1@univ-paris1.fr)